

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE****DIX-HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE  
MISE EN OEUVRE (APIRG/18)  
Kampala, Uganda (27 – 30 mars 2012)**

**Point 2 de l'ordre du jour:** Activités relatives à la sécurité des vols et du Groupe pour la sécurité de l'aviation dans la Région AFI (RASG-AFI) – Activités mondiales, régionales et interrégionales

**RAPPORT SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RASG-AFI ET COORDINATION DES  
ACTIVITÉS ENTRE L'APIRG ET LE RASG-AFI**

*(Note présentée par le secrétariat)*

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Cette note résume les principaux résultats de la Première réunion du groupe régional de sécurité de l'aviation pour la région Afrique-Océan Indien (RASG-AFI/1) et souligne la nécessité d'un processus de coordination des activités entre le RASG-AFI et l'APIRG, afin d'assurer l'harmonisation et d'éviter les doubles emplois.

La suite à donner par la réunion APIRG/18 figure au paragraphe 3

**RÉFÉRENCE(S):**

- **Rapport de la réunion SP AFI RAN**

**Objectifs stratégiques: Sécurité (A)**

**1. INTRODUCTION**

1.1 Les questions liées à la sécurité de vol ont été examinées à travers les différents mécanismes établis par les États et les partenaires de l'industrie.

1.2 Les Groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) ont été mis en place par le Conseil pour servir en tant que forum de coopération mondiale, régionale intégrant les efforts sous régionaux nationaux, et de l'industrie de continuer à améliorer la sécurité de l'aviation dans le monde entier. La Première réunion du groupe régional de sécurité de l'aviation pour la région Afrique-Océan Indien (RASG-AFI/1) s'est tenue à Kampala du 26 to 27 mars 2012, à la suite de la réunion APIRG/18. La réunion qui vu la participation de cent soixante-dix (177) participants provenant de trente et trois (33) États et douze (12) Organisations Internationales, a formulé deux (2) Conclusions et cinq (5) décisions.

**2. ANALYSE**

2.1 L'établissement des RASG par le Conseil, similaires aux PIRG, a soulevé des inquiétudes au sujet des parallèles qui ont été tirés entre le cadre des PIRG dans lequel les plans d'exécution régionaux et nationaux sont en cours d'élaboration et de mise en œuvre et celles des RASG qui surveille les progrès, coordonne les actions entre États afin de faciliter la mise en œuvre du Plan pour la sécurité aérienne dans le monde (GASP) et la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR).

2.2 Le groupe régional de sécurité de l'aviation pour la région AFI (RASG-AFI) a été établi par la 190<sup>ème</sup> Session du Conseil de l'OACI en mai 2010. La première réunion du RASG-AFI (RASG-AFI/1) a formulé deux (2) conclusions et cinq (5) décisions :

Conclusion 1/1	Etat de mise en œuvre des recommandations et du suivi de la réunion SP AFI RAN ;
Conclusion 1/2	Création des équipes régionales de sécurité de l'aviation (RASG) ;
Décision 1/1	Termes de références du RASG-AFI ;
Décision 1/2	Création du Comité Directeur du RASG-AFI
Décision 1/3	Création de l'équipe du rapport annuel sur la sécurité de l'aviation (ASRT)
Décision 1/4	Manuel de Procédures du RASG-AFI et ;
Décision 1/5	Programme (plan d'action) du RASG AFI.

2.3 Bien que, les PIRG avaient été mis au point pour traiter principalement les questions relatives aux plans de navigation aérienne au niveau régional et mondial, ils ont touché sur certaines questions de sécurité liées à l'ATM. À cet égard, il convient de noter que l'APIRG traite les questions de sécurité suivantes:

1. Compétence en langue anglaise (ELP) ;
2. Analyse des Accidents et incidents ATS;
3. Surveillance de sécurité du RVSM;
4. Évaluation de surveillance de la sécurité liée à la mise en œuvre CNS / ATM;
5. Rapports sur les conditions non satisfaisantes (UCR) par l'intermédiaire du Groupe d'action tactique AFI (TAG)
6. Programme national de la sécurité (PNS) et systèmes de gestion de la sécurité (SGS);
7. Sécurité des pistes;
8. Imprévus dans l'espace aérien
9. Coopération et coordination civile/militaire
10. Recherches et Sauvetage (SAR);
11. Systèmes de gestion de la qualité dans le domaine MET, AIS/MAP

2.4 Pendant que les RASG traiteront initialement les questions de sécurité directement liés aux opérations de vol, les préparatifs devront être initiés dès que possible pour adopter une approche systémique qui permettrait d'examiner les questions de sécurité des RASG dans une perspective intégrée qui inclut les opérations de vol et la sécurité de l'ATM. A cet égard, les Secrétariats des ces Groupes veilleront à ce que les questions de sécurité abordées à la fois par l'APIRG et le RASG-AFI soient entièrement coordonnées. Notant que les rapports des deux Groupes seront examinés par la Commission sur une base régulière et, s'il y a lieu, par le Conseil, ce qui favorise une harmonisation interrégionale en ce qui concerne les questions de sécurité des vols et crée un moyen de suivre l'exécution du GASP/de la GASR.

2.4 Il est donc important de déterminer les questions de sécurité à être abordées par le RASG AFI et ceux qui doivent demeurer avec les PIRG. En outre, la nécessité d'un mécanisme de coordination entre les PIRG et RASG a été anticipée par la réunion APIRG/17 et, par conséquent, cet aspect a été pris en compte dans les Termes de Référence de deux groupes.

2.6 Le RASG-AFI traitera dans un premier temps des questions de sécurité directement liées à l'exploitation de vol, y compris la compétence en langue anglaise (ELP) et l'analyse des incidents et accidents. Toutefois, la planification doit être initiée à l'avenir comme RASG-AFI mûrit pour adopter une approche systémique qui permettra d'examiner les questions de sécurité des RASG dans une perspective intégrée qui inclut les opérations de vol et la sécurité de l'ATM actuellement traitées par l'APIRG.

2.7 A cet égard, la réunion APIRG est appelée à considérer le projet de conclusion suivant :

**Projet de conclusion 18/xxx : Activités de coordination entre APIRG et RASG-AFI**

**Il est conclu que :**

- a. la compétence en langue anglaise (ELP), l'analyse des accidents et incidents, et le SSP seront examinés dans le cadre du RASG-AFI;
- b. la surveillance de sécurité du RVSM, les systèmes de gestion de la qualité, la Coopération et coordination civile/militaire et les recherches et sauvetages continueront à faire partie du programme de travail du groupe de l'APIRG;
- d) la mise en œuvre du SMS, la sécurité des pistes, les rapports sur les conditions non satisfaisantes (UCR) et les imprévus dans l'espace aérienne demeurent dans les programmes de travail du RASG-AFI et de l'APIRG, pendant un certain temps, et
- e) les deux groupes s'accordent sur le mécanisme à utiliser pour s'assurer que les questions de sécurité abordées à la fois par l'APIRG et le RASG-AFI sont entièrement coordonnées.

**3. SUITE À DONNER**

3.1 Cette réunion est invitée à:

- a) prendre note des renseignements fournis dans cette note de travail;
- b) considérer le projet de conclusion figurant au paragraphe 2.7 pour adoption.

-FIN -